

SCOT

pays
Castelroussin
val de l'Indre



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Un PADD, pour quoi faire ?

Le PADD est le document du SCOT qui expose les grands objectifs politiques d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années dans un souci de développement durable, de solidarité et de cohérence. Il fixe les grands objectifs que devront poursuivre les politiques locales en matière d'habitat, de mobilité, d'environnement, d'économie...

Ces grands objectifs seront ensuite traduits spatialement dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) à travers des préconisations et des prescriptions.

Axe 1 : Affirmer le positionnement du territoire, renforcer l'armature urbaine et développer l'attractivité générale

Axe 2 : Améliorer les conditions de vie des habitants

Axe 3 : Contribuer à l'attractivité économique en renforçant l'identité et en valorisant les atouts locaux

Axe 4 : S'appuyer sur la richesse écologique et la valeur paysagère du territoire

AXE 1 : Affirmer le positionnement du territoire, renforcer l'armature urbaine et développer l'attractivité générale

Positionner le territoire du SCOT en tant que partenaire privilégié pour le développement des échanges avec les territoires voisins (en s'appuyant notamment sur des équipements existants tels l'aéroport, les administrations, etc...);

Placer le territoire comme acteur essentiel au dynamisme de la Région ;
Recentrer la population dans les pôles définis par l'armature urbaine et préférentiellement selon le rang d'importance de chaque pôle.

AXE 2 : Améliorer les conditions de vie des habitants

Afin de répondre à certains facteurs démographiques et de préserver l'attractivité résidentielle des communes, le projet de SCOT repose sur une accentuation du rythme de production de logements : de l'ordre de 395 logements par an en moyenne sur 20 ans (pour rappel lors des 10 dernières années le territoire a produit 350 logements par an) ;
Développer les services à la population (commerce de proximité, maison de santé, couverture numérique...).

AXE 3 : Contribuer à l'attractivité économique en renforçant l'identité et en valorisant les atouts locaux

Développer la compétitivité des zones économiques,
Développer les secteurs d'activités identitaires,
Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi
Mettre à disposition des espaces adaptés pour l'accueil des activités,
Affirmer le maillage commercial du territoire.

AXE 4 : S'appuyer sur la richesse écologique et la valeur paysagère du territoire

Préserver les grandes fonctionnalités écologiques et services rendus par la nature mais aussi les paysages et le cadre de vie via la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue

Le territoire du SCOT dispose des atouts permettant le développement des énergies renouvelables (éolien, bois combustible, solaire, géothermie, etc.). Cette filière doit être mieux structurée avec des espaces spécifiques dédiés pour son développement.

